

CONSEIL MUNICIPAL DE CAMPS - ST-MATHURIN

Compte-Rendu de la Séance du 18 mai 2017

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de CAMPS - ST-MATHURIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de CAMPS, sous la présidence de Jean PESTOURIE, Maire.

Présents : Jean PESTOURIE, René BITARELLE, Marinette SALAVERT, Raymond MONFREUX, Louis VERGNE, Michel CROS, Annie CHASSAGNE, Francis MARTINIE, Claude PRADAYROL, Michel VERT, Patrick DEPPEZ

Absents excusés : ---

Secrétaire de la séance : Francis MARTINIE

.....
Le secrétaire de séance donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

Le Compte-rendu est approuvé.
.....

DELIBERATIONS DU CONSEIL

Programme de travaux de voirie 2017 (2017 47)

M. le Maire et M. BITARELLE indiquent qu'ils ont pris contact avec le Bureau d'études Corrèze Ingénierie, pour une estimation de programme de travaux de voirie, pour 2017, ainsi que la maîtrise d'oeuvre afférente aux travaux.

MM. BITARELLE et VERGNE, indiquent qu'une visite de la voirie communale a été faite. Les différents travaux de voirie ont été listés et estimés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- **de retenir** les travaux de voirie suivants par l'année 2017 :
 - Chemin Rural entre Queyrol et La Croix de Priac, (950 m2)
 - Chemin Rural entre RD 13 et Lherm (petite route), (720 m2)
 - Chemin Rural Village de Queyrol, (1 150 m2)
 - Chemin Rural Village de Thalamet, (730 m2)
 - Chemin Rural entre la RD 13 et Le Quié, (3 325 m2)
- **de retenir l'estimation globale** d'un montant de **59 164,00 € HT** soit **70 996,80 € TTC**,
- **de retenir** la proposition de maîtrise d'oeuvre du Bureau d'études Corrèze Ingénierie pour un coût fixé à **4 % du montant HT des travaux** soit une estimation de **2 366,56 € HT** (2 839,87 € TTC),
- **de solliciter** une subvention du Conseil Départemental au titre des travaux d'investissement sur les Voies Communales et Chemins Ruraux d'un montant de 10 000,00 €,
- **d'arrêter** le plan de financement de la manière suivante :
 - Aide du Conseil Départemental : **10 000,00 €**
 - Autofinancement de la Commune : **63 836,67 €**
 - Coût total TTC** **73 836,67 €**
- **de prévoir** la réalisation des travaux au 3ème trimestre 2017,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires pour ces travaux,

- **de s'engager** à entreprendre les travaux dès la notification de l'arrêté attributif de la subvention
- **de fixer** la dévolution des travaux par marché à procédure adaptée avec publicité.

Décisions Modificatives suite à la dissolution de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur (2017 44B)

La dissolution de la Communauté de Communes du Canton de Mercoeur et l'adhésion au Syndicat d'électrification impliquent la reprise de la trésorerie et des résultats de l'ancienne Communauté de Communes ainsi que la mise à disposition des biens notamment les réseaux d'électrification au profit du Syndicat d'électrification.

Le Conseil Municipal vote les opérations suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	8 150.00	
022	Dépenses imprévues	8 867.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		17 017.00
TOTAL :		17 017.00	17 017.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	16 284.00	
28041512 (040)	GFP rat : Bâtiments, installations		8 150.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	- 8 134.00	
TOTAL :		8 150.00	8 150.00
TOTAL :		25 167.00	25 167.00

Bail Commercial de l'Épicerie - Station-service (2017 45)

M. le Maire rappelle que des travaux sont en cours dans les locaux de l'épicerie et au niveau de la Station-service, ils devraient être terminés au début du mois de juin.

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération 2017_19 du 07/04/2017 afin de signer avec le preneur de l'épicerie - Station-service un bail commercial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votes DECIDE :

- **de retenir** la Société DISCAN, 41 rue Gutenberg, ZI Lescudillers 15000 AURILLAC pour la location des murs de l'Épicerie - Station-service situés au Bourg de Camps,
- **de prévoir** un état des lieux et un état du matériel entre le bailleur et le locataire avant la signature du bail commercial,
- **de fixer** le montant de la caution à 500,00 € pour la mise à disposition des locaux,
- **de faire établir**, par Maître LAURENT-SCHREINER, notaire à ARGENTAT, un bail commercial dérogatoire pour une période initiale de 1 an à partir du 01.06.2017, renouvelable tacitement par période de 9 ans à partir du 01.06.2018, avec faculté de résiliation triennale,
- **de mettre à la charge** exclusive du preneur les frais d'acte de la location,
- **de fixer** les loyers de la manière suivante :
 - gratuité de mise à disposition des locaux du 01.06.2017 au 31.07.2017,
 - à partir du 01.08.2017 : 100 € /mois HT, soit 120,00 € TTC
- **de mettre à disposition** du preneur 10 000 Litres de carburants :
 - Gazole : 5 000 Litres
 - SP 98 : 2 000 Litres
 - SP 95 : 3 000 Litres

Quantités qui seront jaugées lors de la livraison du carburant et présence d'un membre du Conseil Municipal, du livreur et du futur locataire et qui figureront sur le bail commercial,

- **à l'issue du bail**, la même quantité de carburant devra être remise dans les cuves,
- **de définir** les prises en charge des travaux et achats de la manière suivante :

- Les travaux de mise aux normes seront à la charge de la Commune,
- Après les frais de mise en service suite aux travaux de modernisation de la station-service, les contrôles et l'entretien de l'appareil distributeur de carburant et les équipements de gestion des ventes seront à la charge du preneur,
- Les acquisitions de petits matériels seront à la charge du preneur,
 - **d'autoriser** M. le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et signer tous les documents pour la mise en location par bail commercial de l'Epicerie - Station-service.

Subvention à l'Association le Fil des Aidants (2017 46)

M. le Maire donne lecture du courrier de Mme BERTRAND-SALGUES Francine, Présidente de l'Association Le fil des Aidants. Cette association organise des actions en faveur des aidants familiaux. Le siège social est situé à ARGENTAT. Une subvention communale est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- **d'attribuer** une subvention communale de 50 € à l'association Le Fil des Aidants,
- **d'imputer** cette dépense à l'article 6574,
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les documents nécessaires.

QUESTIONS DIVERSES

Travaux d'accessibilité de la chambre de l'Hôtel-Restaurant du lac :

M. MONFREUX indique qu'il a recontacté Mme LACOMBE du Bureau d'Etudes DEJANTE pour lancer la consultation des entreprises.

Information des élus sur le PLUi :

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'étant donné que la Communauté de Communes d'ARGENTAT avait la compétence PLUi avant la fusion, la nouvelle Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne a obligatoirement cette compétence. Elle s'appliquera donc à toutes les Communes membres.

La délibération du Conseil Communautaire est actuellement affichée dans toutes les Mairies pour information du public.

Accueil de Loisirs sans hébergement multi-sites :

Une réflexion est en cours pour la mise en place sur les mois de juillet - août d'une antenne de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement dans les locaux de l'école de Camps.

Enquête publique d'aliénation de Chemins Ruraux au Fossat et au Randal :

M. le Maire indique que l'enquête aura lieu du 20 juin au 05 juillet (12h) avec 2 permanences de prévisions en mairie de Camps :

- Le jeudi 22 juin de 14 h à 16 h
- Le mercredi 05 juillet de 10 h à 12 h

Panneaux de commémoration de l'Armée Secrète :

Le dossier de création doit être recherché et un devis doit être demandé pour refaire ces panneaux avant qu'ils ne disparaissent complètement.

Numérotation des voies communales :

M. le Maire indique que dans le cadre du déploiement de la fibre optique pour le raccordement au très haut débit internet, les communes doivent s'engager dans des opérations d'adressage (attribution d'un numéro et d'un nom de voie aux habitations).

Des recherches doivent être effectuées afin de connaître la démarche et les aides possibles.

Appartement n°1 de l'ancien Presbytère :

M. le Maire indique qu'un nouveau dégât des eaux a eu lieu dans cet appartement.

Le Conseil décide de demander un devis pour reprendre les conduites d'eau de ce logement

.....
L'ordre du jour étant clos, M. le Maire lève la séance.

Tous les Conseillers présents signent.